

L'an mil neuf cent quatre-vingt-treize, le vendredi 26 février, à 17 H 25, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé, en première séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale.

ETAIENT PRESENTS

- Gilbert ANNETTE - Gabrielle FONTAINE - Michel CHAN-LIAT
- Jules RAUX - Mickaël NATIVEL - René LAI-HONG-TING
- Sudel FUMA - Ismaël MOULLAN - Gabriel ARMOUDOM
- Alain ARMAND - Jean-Max NATIVEL - André BOURGIN
- Rémy MASSAIN - Elio LEBON - Hervé MAGAMOOTOO
- Michel TAMAYA - Jean HOAREAU - Russel HOAREAU
- Edith NALEM - Serge CAZANOVE - André PADEAU
- Jean-Claude SAUTRON - Yasmina HATIA - Firmin LACPATIA
- Armand IGNACE - Françoise MOLLARD - Philippe LAUDE
- René-Paul VICTORIA - Marc GERARD - Daniel BOX
- Axel KICHENIN.

NOTA

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis

Emmanuel HOARAU, Mathilde JUNOT pendant l'examen du rapport N°2 (17 H 36)
Patrick VERGUIN, Jean IVOULA, Erick EGOLFF ont gagné leur place pendant la discussion du rapport N°2 (17 H 37)
J.Paul CLAIN pendant l'examen du rapport N°2 (17 H 38)
Dominique RIVIERE pendant la discussion du rapport N°2 (17 H 45)
René LIN-TENG-SHEE pendant l'examen du rapport N°6

Le - 5 MARS 1993
et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 39 sur 55 à l'ouverture de séance.

ETAIENT REPRESENTES

Gilbert GERARD par Gabrielle FONTAINE
Daniel TOUSSAINT par Patrick VERGUIN
Auguste LEGROS par René Paul VICTORIA

Les AUTRES CONSEILLERS ABSENTS étaient NON EXCUSES.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la même Loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Michel TAMAYA a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

